

### TIMBRES – TAXE 1859 – 1878

Aïn – Beida 17 mai 1863, pour Constantine (même circonscription postale), tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1863 : 15 centimes.



Relizane 10 nov. 1863, pour Mostaganem, non affranchie, taxée 30 c., tarif 1<sup>er</sup> janv. 1862.



Alger 26 juin 1865, pour Reghaïa (Maison Blanche), taxée comme non affranchie, 2<sup>ème</sup> échelon de poids = 60 centimes, tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1862.

# ALEXANDRE ROUMET

Expert près la Cour d'Appel de Paris.

Certificat N°0332VPNI8

17, rue Drouot - 75320 PARIS Cedex 09

Tél. : (33.1) 47 70 00 56

Paris, le 25 juin 02

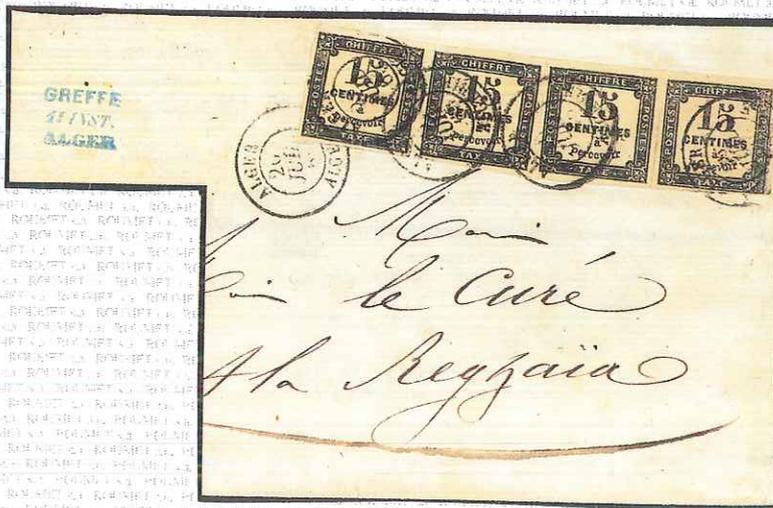
Fax : (33.1) 47 70 41 17

Je soussigné Alexandre ROUMET atteste avoir examiné :

**La bande d'envoi du Greffe d'Alger pour la Reghaïa, non affranchie et taxée à 60cts du timbre Taxe de France N°3B en bande de quatre, oblitéré cachet à date d'Alger, sans réparation** ♦ ♦ ♦ ♦

Photographiée ci-dessous.

Cette pièce est authentique.

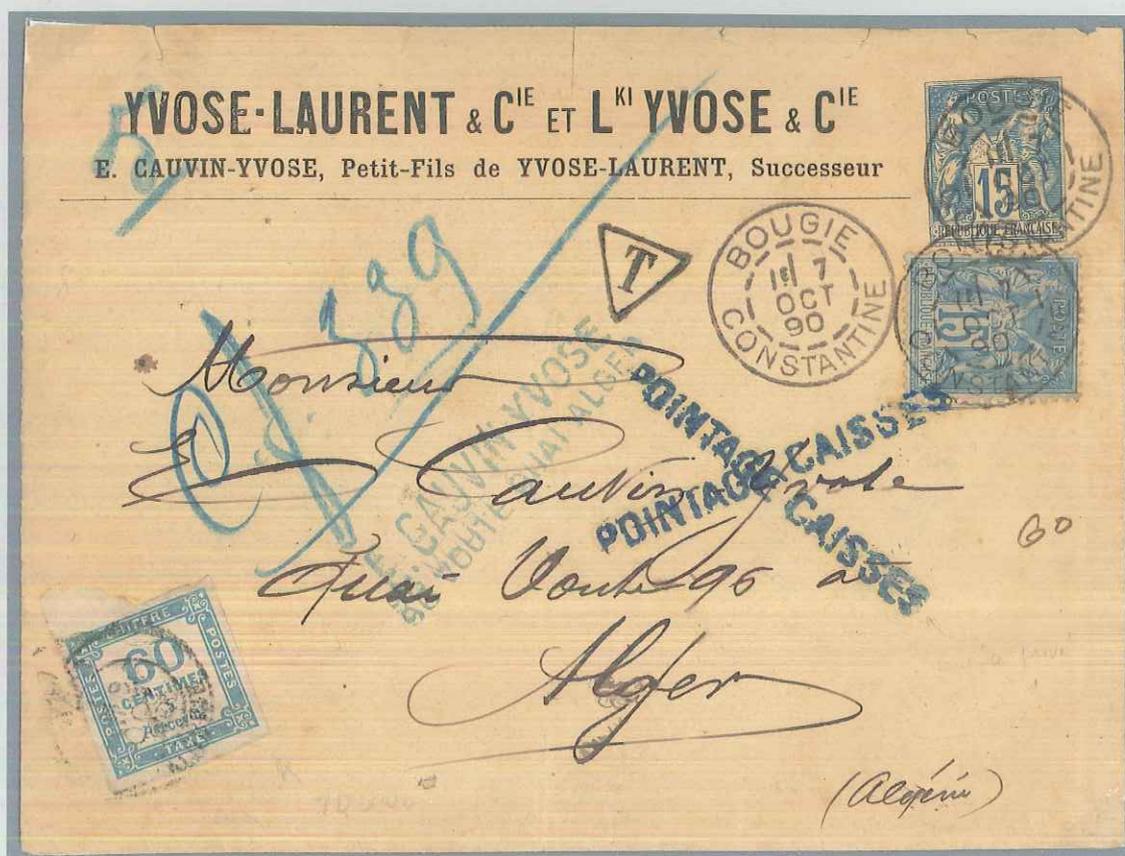


## TIMBRES – TAXE

1859 – 1878



14 juin 1875, de Guelma, tarif du 1<sup>er</sup> septembre 1871  
pour une lettre non affranchie soit 40 centimes.



Entier de 15 centimes et timbre de 15 c., de Bougie, 7 octobre 1890, pour Alger, lettre du 3<sup>ème</sup> échelon de poids, plus de 30 gr., il manque 15 centimes. Traitée comme non affranchie 3 x 30 centimes = 90 c. moins le port déjà payé 30 c., il manque donc 60 c. à payer à l'arrivée, d'où le timbre – taxe correspondant.

Tarif du 1<sup>er</sup> mai 1878.

# TIMBRES – TAXE

1859 – 1878



Ain – Beida 13 janvier 1861, pour Constantine ;  
 même circonscription, le 10 centimes a servi comme affranchissement normal ;  
 tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1853.



Ain – Beida 28 juin 1863, pour Constantine, tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1862 ;  
 même circonscription, le 15 centimes a pénalisé la lettre non affranchie.

TIMBRES – TAXE  
1859 – 1878



**Lithographie type I**

D'Ain – Beida 14 avril 1861, pour Constantine. Ain – Beida se trouvait à 78 km de Constantine mais dans la même circonscription postale. Ce village n'avait probablement pas d'autres timbres et utilisait les timbres-taxe comme timbres ordinaires !



Relizane pour Mostaganem, 20 octobre 1865,  
tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1862, lettre non affranchie = 30 centimes.

### TIMBRES - TAXE 1859 - 1878



#### Lithographie type I

De Relizane 26 juin 1862, pour Mostaganem, non affranchie, taxée au double soit 40 c. (bande de quatre), au lieu de 30 c. selon le tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1862.



#### Typographie type II

Alger, 29 août 1860, port local, imprimé sur enveloppe ouverte du tribunal civil d'Alger, taxé 10 c. 2<sup>ème</sup> échelon de poids, sans supplément pour une lettre non affranchie dans une même circonscription postale. Tarif du 1<sup>er</sup> août 1856.



**BRUN & FILS**

85 galerie Beaujolais  
Palais-Royal, Paris 1<sup>er</sup>

01.42.61.48.88

www.brunphilatelie.com

CERTIFICAT D'AUTHENTICITÉ

établi le 19/01/2006

Vente Sur Offres N°72

Lot N°727, conforme à la description ci-dessous :

France Bureaux d'Algérie

Taxe n°2. 10 c. noir. Typographié Obl. C.à D.

CONSTANTINE-ALGERIE 15 avril 1861 sur lettre frappée du C.à  
D. perlé AIN-BEIDA., Sup.



*Brun*

## TIMBRES – TAXE

1859 – 1878



4 avril 1875, envoi du pénitencier militaire de Birkadem (circonscription postale d'Alger), traité comme non affranchi 25 centimes, tarif du 1<sup>er</sup> sept. 1871.



Alger, 19 octobre 1878, lettre locale au tarif du 1<sup>er</sup> mai de la même année: 30 centimes pour lettre non affranchie.